

Projected Order of Business

(subject to change without notice)

Monday, May 27, 2024

Pursuant to order made Wednesday, February 28, 2024

11:00 a.m.

PRIVATE MEMBERS' BUSINESS

C-356 — Mr. Poilievre (Carleton) — Building Homes Not Bureaucracy Act — Second reading (resuming debate)

Length of speeches, pursuant to Standing Order 95(1):

All members — 10 minutes maximum.

Member moving motion — five-minute right of reply to conclude the debate.

Debate — one hour remaining, pursuant to Standing Order 93(1).

Voting — at the expiry of the time provided for debate, pursuant to Standing Order 93(1).

Statements by Speaker regarding royal recommendation — October 19, 2023, and February 1, 2024 (See Debates).

12:00 p.m.

GOVERNMENT ORDERS

Government Bills (Commons)

C-49 — The Minister of Energy and Natural Resources — An Act to amend the Canada—Newfoundland and Labrador Atlantic Accord Implementation Act and the Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Resources Accord Implementation Act and to make consequential amendments to other Acts — Third reading (resuming debate on the amendment of Mr. Bragdon (Tobique—Mactaquac))

Length of speeches, pursuant to Standing Orders 43 and 74:

The Prime Minister and the Leader of the Opposition — unlimited time and speeches are subject to a 10-minute question and comment period.

All other members —

During the next two hours and 36 minutes of debate — 20 minutes maximum and speeches are subject to a 10-minute question and comment period.

After the period of debate referred to above — 10 minutes maximum and speeches are subject to a five-minute question and comment period.

Time allocation motion — notice given Friday, May 24, 2024, pursuant to Standing Order 78(3).

2:00 p.m.

STATEMENTS BY MEMBERS

Length of statements — one minute maximum.

2:15 p.m. (not later than)

ORAL QUESTIONS

3:00 p.m.

DEFERRED RECORDED DIVISIONS

Business of Supply

Opposition Motion — Mr. Blanchet (Beloil—Chambly) — Federal intrusions in the exclusive jurisdictions of Quebec and the provinces

Recorded division — deferred until the expiry of the time provided for Oral Questions, pursuant to Standing Order 45.

Length of bells — 15 minutes maximum.

Ordre projeté des travaux

(sujet à changement sans préavis)

Le lundi 27 mai 2024

Conformément à l'ordre adopté le mercredi 28 février 2024

11 heures

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

C-356 — M. Poilievre (Carleton) — Loi visant à construire des logements et à combattre la bureaucratie — Deuxième lecture (reprise du débat)

Durée des discours, conformément à l'article 95(1) du Règlement :

Tous les députés — maximum de 10 minutes.

Député qui propose la motion — droit de réplique de cinq minutes pour clore le débat.

Débat — il reste une heure, conformément à l'article 93(1) du Règlement.

Mise aux voix — à la fin de la période prévue pour le débat, conformément à l'article 93(1) du Règlement.

Déclarations du Président relatives à la recommandation royale — 19 octobre 2023 et 1^{er} février 2024 (Voir les Débats).

12 heures

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Projets de loi émanant du gouvernement (Communes)

C-49 — Le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles — Loi modifiant la Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada — Terre-Neuve-et-Labrador et la Loi de mise en œuvre de l'Accord Canada — Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois — Troisième lecture (reprise du débat sur l'amendement de M. Bragdon (Tobique—Mactaquac))

Durée des discours, conformément aux articles 43 et 74 du Règlement :

Le premier ministre et le chef de l'opposition — aucune limite et les discours peuvent faire l'objet d'une période de questions et d'observations de 10 minutes.

Tous les autres députés —

Durant les deux heures et 36 minutes de débat à venir — maximum de 20 minutes et les discours peuvent faire l'objet d'une période de questions et d'observations de 10 minutes.

Après la période de débat mentionnée ci-dessus — maximum de 10 minutes et les discours peuvent faire l'objet d'une période de questions et d'observations de cinq minutes.

Motion d'attribution de temps — avis donné le vendredi 24 mai 2024, conformément à l'article 78(3) du Règlement.

14 heures

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Durée des déclarations — maximum d'une minute.

14 h 15 (au plus tard)

QUESTIONS ORALES

15 heures

VOTES PAR APPEL NOMINAL DIFFÉRÉS

Travaux des subsides

Motion de l'opposition — M. Blanchet (Beloil—Chambly) — Intrusions fédérales dans les champs de compétence exclusifs du Québec et des provinces

Vote par appel nominal — différé jusqu'à la fin de la période prévue pour les questions orales, conformément à l'article 45 du Règlement.

Durée de la sonnerie d'appel — maximum de 15 minutes.

Government Bills (Commons)

C-58 — The Minister of Labour and Seniors — An Act to amend the Canada Labour Code and the Canada Industrial Relations Board Regulations, 2012 — Third reading

Recorded division — deferred until the expiry of the time provided for Oral Questions, pursuant to Standing Order 45.

ROUTINE PROCEEDINGS:

Tabling of Documents
Introduction of Government Bills
Statements by Ministers
Presenting Reports from Interparliamentary Delegations
Presenting Reports from Committees
Introduction of Private Members' Bills
First Reading of Senate Public Bills

Motions
Presenting Petitions (*15 minutes maximum*)
Questions on the Order Paper

REQUESTS FOR EMERGENCY DEBATES

GOVERNMENT ORDERS

Government Bills (Commons)

C-59 — The Deputy Prime Minister and Minister of Finance — Fall Economic Statement Implementation Act, 2023 — Third reading (resuming debate on the amendment of Mr. Caputo (Kamloops—Thompson—Cariboo))

Length of speeches, pursuant to Standing Orders 43 and 74:

The Prime Minister and the Leader of the Opposition — unlimited time and speeches are subject to a 10-minute question and comment period.

All other members —

During the next two hours and 25 minutes of debate — 20 minutes maximum and speeches are subject to a 10-minute question and comment period.

After the period of debate referred to above — 10 minutes maximum and speeches are subject to a five-minute question and comment period.

Voting on the amendment — not later than the expiry of the five hours provided for debate, pursuant to order made Thursday, May 9, 2024, under the provisions of Standing Order 78(3).

Debate — one hour and 18 minutes remaining.

Voting — immediately after the amendment is disposed of or at the expiry of the five hours provided for debate pursuant to Standing Order 78(3), nine questions, pursuant to the statement by the Speaker of Tuesday, May 21, 2024, under the provisions of Standing Order 69.1.

C-49 — The Minister of Energy and Natural Resources — An Act to amend the Canada—Newfoundland and Labrador Atlantic Accord Implementation Act and the Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Resources Accord Implementation Act and to make consequential amendments to other Acts — Third reading (resuming debate on the amendment of Mr. Bragdon (Tobique—Mactaquac))

Length of speeches — see notes earlier today.

Time allocation motion — see note earlier today.

Midnight

ADJOURNMENT PROCEEDINGS

Divided into three periods of 10 minutes maximum:

Member raising the question — four minutes maximum.

Minister or parliamentary secretary replying — four minutes maximum.

Member's reply — one minute maximum.

Minister or parliamentary secretary's second reply — one minute maximum.

12:30 a.m.

ADJOURNMENT OF THE HOUSE

Projets de loi émanant du gouvernement (Communes)

C-58 — Le ministre du Travail et des Aînés — Loi modifiant le Code canadien du travail et le Règlement de 2012 sur le Conseil canadien des relations industrielles — Troisième lecture

Vote par appel nominal — différé jusqu'à la fin de la période prévue pour les questions orales, conformément à l'article 45 du Règlement.

AFFAIRES COURANTES :

Dépôt de documents
Dépôt de projets de loi émanant du gouvernement
Déclarations de ministres
Présentation de rapports de délégations interparlementaires
Présentation de rapports de comités
Dépôt de projets de loi émanant des députés
Première lecture des projets de loi d'intérêt public émanant du Sénat
Motions
Présentation de pétitions (*maximum de 15 minutes*)
Questions inscrites au Feuilleton

DEMANDES DE DÉBATS D'URGENCE

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Projets de loi émanant du gouvernement (Communes)

C-59 — La vice-première ministre et ministre des Finances — Loi d'exécution de l'énoncé économique de l'automne 2023 — Troisième lecture (reprise du débat sur l'amendement de M. Caputo (Kamloops—Thompson—Cariboo))

Durée des discours, conformément aux articles 43 et 74 du Règlement :

Le premier ministre et le chef de l'opposition — aucune limite et les discours peuvent faire l'objet d'une période de questions et d'observations de 10 minutes.

Tous les autres députés —

Durant les deux heures et 25 minutes de débat à venir — maximum de 20 minutes et les discours peuvent faire l'objet d'une période de questions et d'observations de 10 minutes.

Après la période de débat mentionnée ci-dessus — maximum de 10 minutes et les discours peuvent faire l'objet d'une période de questions et d'observations de cinq minutes.

Mise aux voix de l'amendement — au plus tard à la fin des cinq heures prévues pour le débat, conformément à l'ordre adopté le jeudi 9 mai 2024 en application de l'article 78(3) du Règlement.

Débat — il reste une heure et 18 minutes.

Mise aux voix — immédiatement après que l'on aura disposé de l'amendement ou à la fin des cinq heures prévues pour le débat, conformément à l'article 78(3) du Règlement, neuf questions, conformément à la déclaration du Président du mardi 21 mai 2024 en application de l'article 69.1 du Règlement.

C-49 — Le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles — Loi modifiant la Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada — Terre-Neuve-et-Labrador et la Loi de mise en œuvre de l'Accord Canada — Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois — Troisième lecture (reprise du débat sur l'amendement de M. Bragdon (Tobique—Mactaquac))

Durée des discours — voir les notes plus tôt aujourd'hui.

Motion d'attribution de temps — voir la note plus tôt aujourd'hui.

Minuit

DÉBAT D'AJOURNEMENT

Temps divisé en trois périodes d'une durée maximale de 10 minutes :

Député qui soulève la question — maximum de quatre minutes.

Ministre ou secrétaire parlementaire qui donne la réplique — maximum de quatre minutes.

Réplique du député — maximum d'une minute.

Seconde réplique du ministre ou du secrétaire parlementaire — maximum d'une minute.

0 h 30

AJOURNEMENT DE LA CHAMBRE